

Faits marquants de Bonn mardi, 8 mai 2018

La Conférence de Bonn sur les changements climatiques a poursuivi ses travaux sur les nombreuses questions interconnectées du Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP), notamment le cadre de transparence et l'Article 6 de l'Accord (démarches concertées). Les autres questions abordées comprenaient le renforcement des capacités, la coordination du soutien à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier, les dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales, et la recherche et l'observation systémique. La Présidence de la CdP a tenu une session pour faire rapport des sept Talanoas tenues dans le cadre du Dialogue de Talanoa. L'atelier sur le financement à long terme s'est poursuivi, et le sixième dialogue d'Action sur l'autonomisation climatique (ACE) s'est réuni.

Rapport sur le Dialogue de Talanoa

Luke Daunivalu, Présidence de la CdP 23, Fidji, a déclaré que les rapports reflèteront les histoires, les sentiments et les messages du Dialogue.

Concernant le « où sommes-nous », Amena Yauvoli, Fidji, a mis en exergue des histoires sur, entre autres: le statut des émissions de GES; les effets des changements climatiques; l'effet agrégé inapproprié des CDN; l'importance de tenir les promesses d'action pour l'avant-2020; et les actions déployées par les Parties et les parties prenantes non-Parties.

Concernant le « où voulons-nous aller », Sylwia Waśniewska, Présidence de la CdP 24, a parlé d'histoires évoquant, entre autres, le leadership, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et l'investissement. Elle a mis en exergue quelques récits à l'international et quelques autres au niveau local.

Concernant le « comment y parvenir », Tui Cavuilati, Fidji, a mis en avant des messages clés, notamment le besoin: d'engagement et d'ambition de la part de tous, y compris les parties prenantes non-Parties; de soutiens politiques; de cadres réglementaires; d'intégrer l'action climatique dans la planification du développement; et de financements privés et publics.

Beaucoup ont salué le format et l'atmosphère du Dialogue de Talanoa.

L'EGYPTE a appelé à refléter dans le compte-rendu l'espoir de lutter ensemble contre les changements climatiques. Le GABON a plaidé pour un résultat clair au terme de ce processus. L'INDONÉSIE a dit attendre avec enthousiasme les prochaines étapes.

L'Australie a salué les solutions novatrices et les meilleures pratiques évoquées. La Nouvelle-Zélande s'est dite prête à partager ces histoires au niveau national.

Le Botswana, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a espéré que les Talanoas vont recentrer les Parties sur la vision de 1,5°C. Les Maldives, au nom de l'AOSIS, a estimé que le résultat politique du Dialogue devrait réaffirmer l'objectif de 1,5°C, et, avec le soutien de l'INDE, a instamment demandé qu'il reconnaisse les lacunes entre les émissions et les financements.

L'UE a décrit le Dialogue comme le « premier bilan mondial » et comme un test de crédibilité du cycle d'ambition de l'Accord de Paris. Les Îles Salomon, au nom des PMA, ont exhorté à rendre opérationnel l'Accord à la CdP 24. Le CANADA s'est dit impatient d'intégrer l'esprit du Dialogue dans les travaux généraux du PTAP.

La NORVÈGE a souhaité inclure très largement les parties prenantes dans la transition équitable vers une économie sobre en carbone. La CHINE a souligné le besoin de solutions systémiques et de la participation de tous. Le Mexique, au nom du GIE, a souligné le message du Dialogue, qui est de travailler comme une communauté.

La Présidence de la CdP 23 va poursuivre des consultations bilatérales sur les étapes à venir.

SBI

Article 9.5 de l'Accord (communications financières biennales ex-ante des pays développés): En consultations informelles, les Parties ont salué la deuxième version de la note informelle. Quelques Parties ont suggéré de prendre un amendement pour clarifier que les pays développés « devront » fournir l'information, mais d'autres ont suggéré qu'ils devraient être « encouragés » à la faire. D'autres encore ont mis en garde contre les modifications textuelles à ce stade.

Les Parties ont approuvé le projet de conclusions et sont convenues de poursuivre les délibérations sur la base de la note informelle.

Renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et du Protocole: Concernant le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention, les Parties ont approuvé le projet de conclusions. Elles ont exprimé des points de vue divergents sur des libellés spécifiques relatifs à l'importance du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention, en particulier sur la question de savoir s'il est important pour « l'amélioration » de la mise en œuvre ou bien pour « permettre une [mise en œuvre] effective et soutenue ». Les Parties sont finalement convenues de la formulation « améliorer la mise en œuvre effective de la Convention ».

Les Parties ont également abouti à un accord sur le projet de conclusions relatif au renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Coordination du soutien à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels : En consultations informelles, les Parties sont convenues de rédiger un projet de conclusions pour le SBI et pour la CdP mettant un terme à l'examen de la question par le SBI.

Plans nationaux d'adaptation (PNA): En consultations informelles, les Parties n'ont pas été en mesure d'approuver les textes du projet de conclusions et du projet de décision.

Les Parties ont débattu sur la formulation stipulant que des « quelques » progrès ou bien que des progrès « notables » ont été accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des PNA. Les points de vue ont divergé sur la question de « prendre note » ou « d'accueillir favorablement » les rapports sur : les progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des PNA ; les progrès accomplis, les expériences, les enseignements tirés, les lacunes, les besoins et les soutiens dans le cadre du processus ; et l'atelier du Comité de l'adaptation sur l'accès au Programme de préparation et de soutien à la préparation du FVC. La session a été suspendue pour permettre des informelles informelles.

PMA: En consultations informelles, les Parties ont accepté une nouvelle version du texte comme base de discussion. Elles ont noté les progrès accomplis et le travail qu'il reste à faire pour aboutir à des conclusions. La session a été suspendue pour permettre des informelles informelles.

Registre public visé à l'Article 4.12 de l'Accord (registre des CDN): En consultations informelles, les Parties sont convenues de rédiger un projet de conclusions. Plusieurs pays développés ont émis des réserves concernant les efforts visant à assurer que les conclusions soient alignées avec le registre public des communications sur l'adaptation, et une a même noté que cela n'implique pas une « affinité additionnelle » entre les deux éléments.

Cadre technologique créé en vertu de l'Article 10.4 de l'Accord: En consultations informelles, les Parties ont examiné un projet actualisé de cadre technologique et un projet de texte de décision. Un groupe de pays en développement, soutenu par plusieurs autres, a souligné le manque de dialogue sur les dispositifs institutionnels et a demandé que le texte de la décision reflète cette lacune. Quelques pays développés ont noté que plusieurs questions n'ont pas été discutées et ont suggéré de noter que les discussions vont se poursuivre sur toutes les questions. Les Parties ont approuvé une version révisée du projet de décision et ont chargé les Co-Facilitateurs de réviser le projet de cadre.

Examen du bon fonctionnement du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC) : En consultations informelles, les Parties ont examiné un projet révisé de décision. Certaines Parties ont fait objection au libellé invitant le CRTC à envisager de mettre en œuvre les conclusions et recommandations de l'examen indépendant. Les Parties ont rédigé un compromis qui demande aux organismes opérationnels du Mécanisme financier à le faire, en remplaçant les paragraphes contenant les orientations détaillées de mise en œuvre par des orientations plus générales. Une Partie s'y est opposée, en estimant que le compromis n'aborde pas les économies en transition. Les Co-Facilitateurs vont transmettre un texte entièrement entre crochets à la plénière.

Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales: Les Parties ont examiné le projet de décision et ont exprimé des points de vue différents sur le processus de discussion au sujet de la fréquence et de la localisation des sessions après 2020. Les Parties sont convenues d'examiner la question à la SBI 50, mais elles n'ont pas été d'accord sur le fait de charger le Secrétariat de préparer un document technique en amont pour éclairer les discussions, ou bien a posteriori, éclairé par les discussions de la SB 50.

SBSTA

Questions relatives à l'Article 6 (démarches concertées): En consultations informelles de matinée, les Parties ont salué la version de la note des Co-Présidents contenant des projets d'éléments pour les trois sous-points relatifs aux Résultats de l'atténuation transférés au niveau international (ITMO), au mécanisme, et aux démarches non-fondées sur le marché. Concernant les étapes suivantes, il a été suggéré de lancer les délibérations à la CdP 24 avec un texte de négociation convenu, mais il a été noté faudrait travailler davantage le document contenant les projets d'éléments, notamment : le compléter là où cela est nécessaire ; d'insérer des libellés juridiques ; et d'intégrer les options pour les clarifier. Les Parties ont globalement admis le besoin d'un atelier informel, pré-session ou en session, mais n'ont pas été d'accord sur l'utilité de soumettre des commentaires et des documents techniques.

En consultations informelles d'après-midi, les Parties ont examiné une nouvelle version des notes sur les trois sous-points. Des modifications « fondamentales » et « chirurgicales » faites aux textes ont été communiquées. Une Partie a exhorté à insérer dans le projet de conclusions un paragraphe reconnaissant que le texte comporte des « imperfections » à corriger. Les Parties ont discuté les modifications apportées à la note explicative indiquant que les textes ne reflètent pas forcément l'intégralité des points de vue exprimés. Des versions corrigées des dernières versions des notes vont être mises à disposition.

Concernant le projet de conclusions, de nombreuses Parties sont convenues, et un groupe s'y est opposé, de supprimer un mandat donné au Président du SBSTA et aux Co-Présidents du groupe de contact pour la révision des projets d'éléments de texte. Les Parties n'ont pas été d'accord sur le besoin de produire des documents techniques et d'organiser une table ronde en liaison avec la « session de reprise de la SBSTA 48 ». Les discussions se sont poursuivies dans des informelles informelles.

Programme de travail de Nairobi: En consultations informelles, les Parties ont approuvé tous les paragraphes du projet de conclusions, sauf un. Des points de vue divergents ont été exprimés sur la relation entre la Convention et l'Accord de Paris. Quelques Parties préféraient la formulation « la Convention et son Accord de Paris », en estimant que l'Accord est compris dans le cadre de la Convention, et d'autres ont préféré « la Convention et l'Accord de Paris ». Les Co-Facilitateurs vont consulter le Président du SBSTA.

Recherche et observation systématique: En consultations informelles, les Parties ont examiné un projet de conclusions. Plusieurs pays en développement ont suggéré de supprimer la reconnaissance des travaux en cours du GIEC dans le cadre de son sixième cycle d'évaluation, ainsi qu'une référence à l'utilisation du rapport du GIEC sur l'objectif de 1,5°C dans le cadre du Dialogue de Talanoa, en arguant que le rapport n'est pas encore finalisé. Plusieurs Parties ont souligné l'importance du rapport sur l'objectif de 1,5°C, en rappelant que la CdP l'a demandé en tant que contribution au Dialogue. Les Co-Facilitateurs vont consulter le Président du SBSTA.

APA

Communication de l'adaptation et Cadre de transparence: En consultations informelles conjointes, des interventions ont été entendues sur : l'information qui devrait être demandée dans les orientations relatives aux communications de l'adaptation, et les informations requises en vertu de l'Article 13.8 de l'Accord (information relative aux impacts des changements climatiques et à l'adaptation) ; et la façon de réduire la duplication des travaux tout en assurant « qu'aucune question ne soit laissée pour compte ». Certaines Parties ont averti qu'il ne convient pas d'avoir deux ensembles de recommandations sur la communication de l'adaptation, et ont soutenu l'idée de placer cette discussion dans le cadre du point 4 de l'APA (communication de l'adaptation). D'autres ont soutenu la poursuite des discussions dans le cadre des deux points de l'ordre du jour, en soulignant les fonctions différentes des communications de l'adaptation, et en notant qu'elles sont axées sur l'avenir, ainsi que la discussion de l'information sur l'adaptation avec le Cadre de transparence, en signalant que cela a trait aux actions que les Parties ont entreprises.

Cadre de transparence: Les consultations informelles ont démarré par les modalités de l'information sur les impacts des changements climatiques et sur l'adaptation. Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur la question d'inclure ou non les informations sur les pertes et préjudices, les pays développés estimant que cela dépasse le champ d'application de l'Article 13 (cadre de transparence), et des pays en développement qualifiant les pertes et préjudices d'élément important du point de vue des « impacts climatiques ». Quelques Parties ont suggéré d'ajouter que l'information sur les pertes et préjudices pourrait être optionnelle.

Concernant les considérations générales et les principes directeurs, les Parties ont émis des points de vue sur les éléments dont l'inclusion leur semble plus appropriée: les modalités, procédures et directives (MPD) ; les décisions de la CdP/CMA ; et les considérations générales visant à guider l'élaboration des MPD. Elles ont abordé une liste d'éléments possibles pour des décisions de la CdP et/ou la CMA d'adoption des MPD, et certains pays ont considéré cela prématuré. Les Co-Facilitateurs vont préparer une note informelle révisée pour examen mercredi.

Questions diverses, autres que le Fonds pour l'adaptation:

En consultations informelles, les Co-Facilitateurs ont invité les Parties à réfléchir sur les modalités pour la communication biennale de l'information, conformément à l'Article 9.5 de l'Accord. De nombreux pays en développement ont souligné le besoin de confier à la CMA l'élaboration des modalités, mais plusieurs pays développés ont estimé que des discussions dans le cadre de la CdP et du SBI sont suffisantes.

Concernant le processus pour mettre en place un nouvel objectif quantifié de financement collectif, des groupes des pays en développement, contrés par quelques pays développés, ont souligné que la CMA 1 doit lancer un processus d'examen des pratiques actuelles et d'identification des lacunes.

Les Co-Facilitateurs vont préparer une note informelle révisée couvrant les discussions sur toutes les « questions diverses », y compris une proposition en session formulée par une Partie en matière de pertes et préjudices. Ils ont proposé de joindre à la note révisée deux CRP relatifs à l'Article 9.5 de l'Accord.

Dans les couloirs

Alors que la conférence entame sa dernière ligne droite, on ressent encore les ondes positives du Dialogue de Talanoa conduit dimanche. Des observateurs et des délégués vétérans ont de concert salué la façon dont le format décontracté a permis aux participants d'interagir « comme des êtres humains », même si certains se sont demandés comment les plus de 700 histoires partagées vont être saisies et traduites en ambition concrète du point de vue climatique. Alors que plusieurs projets de conclusions demeurent entièrement entre crochets, et que la session additionnelle de Bangkok, présumée admise par le Bureau, devient de plus en plus nécessaire, beaucoup ont espéré que les négociations vont, elles aussi, finir par « attraper l'esprit de Talanoa ».